

Le programme Artistes dans les collectivités appuie les activités artistiques des artistes, des groupes artistiques, des organismes qui font face à des obstacles à l'accès aux possibilités d'expression artistique ou sert une collectivité qui fait face à des obstacles pour accéder à des opportunités artistiques.

## Annnonce des résultats

- Projets à petite échelle : Dans un délai de deux mois suivant la date limite
- Projets à grande échelle : Dans un délai de trois mois suivant la date limite

## Type de subvention

- À petite échelle
- À grande échelle

## Montants de la subvention

- À petite échelle – jusqu'à 5 000 \$
- À grande échelle – jusqu'à 15 000 \$

Remarque : Les candidats demandant plus de 7 500 \$ doivent détenir une somme équivalente provenant d'autres sources.

## Candidats – qui peut présenter une demande

- Artistes professionnels
- Professionnels des arts et de la culture
- Gardiens du savoir autochtones
- Groupes artistiques professionnels
- Organismes artistiques professionnels
- Organismes communautaires sans but lucratif

## Activités – activités pour lesquelles vous pouvez présenter une demande

- Création
- Production
- Présentations publiques (performances, expositions, concerts, lectures)
- Publication
- Salons-concours des arts
- Projets artistiques communautaires auxquels participent des artistes
- Ateliers artistiques, classes et possibilités de partage des connaissances
- Activités intersectorielles
- Rassemblements liés aux arts

## **Charges** – ce qui est admissible

Coûts directs liés au projet en cours

## **Évaluation** – comment les décisions sont prises

Votre demande de subvention au programme Artistes dans les collectivités sera évaluée par un comité d'évaluation par des pairs sur les critères suivants :

- Valeur artistique
- Répercussion et engagement
- Faisabilité

Les demandes de subvention à grande échelle sont examinées par un comité d'évaluation par des pairs. Les demandes de subventions à petite échelle sont examinées à l'interne.

Remarque : Pour de plus amples renseignements, consultez le Manuel d'évaluation par des pairs.

## **Ressources**

### **Accessibilité**

Si vous êtes sourd ou atteint d'un handicap, vous êtes admissible à faire une demande pour des fonds qui permet de contribuer aux coûts de soutiens et de services nécessaires.

### **Demande de subvention hors ligne**

Le CAM fournit des formulaires de demande hors ligne (soit en format PDF ou copie papier) aux candidats ayant un accès limité à Internet ou qui n'ont pas un accès raisonnable à une source publique d'Internet, par exemple une bibliothèque municipale.

### **Consultants de programmes**

Si vous avez besoin l'aide pour votre demande, un consultant peut vous rencontrer afin de discuter de votre proposition de projet ou de revoir une ébauche de votre demande. Comme les consultants sont très sollicités à l'approche de la date limite de présentation des demandes, nous vous recommandons de nous appeler dès que possible.

# Partage – Artistes dans les collectivités

Dates limites : 30 janvier, 15 mai, 15 septembre

---

## **Service assistance « Help Desk »**

Pour communiquer avec le consultant de programme concerné, obtenir de l'aide technique avec Manipogo (le système de demande en ligne du CAM), demander un formulaire de demande hors ligne ou une aide financière en vertu du programme accessibilité, communiquez avec notre service d'assistance pendant nos heures normales de bureau (8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi).

## **Service d'assistance**

No de téléphone : 204-945-2237

Sans-frais: 1-866-994-27-87

Courriel : [helpdesk@artscouncil.mb.ca](mailto:helpdesk@artscouncil.mb.ca)

## Contenu du formulaire de demande

Le CAM reçoit les demandes de subvention par le biais de Manipogo, notre système de demandes en ligne. Pour présenter une demande, vous devez créer un profil dans le système de demandes en ligne.

### 1. Renseignements sur le projet

Vous devrez sélectionner le type de subvention pour lequel vous demandez, le titre de votre projet, la (les) discipline(s) artistique(s) la (les) plus pertinente(s) à cette demande, la date de début et de fin du projet, et le type d'activité au sein de votre projet. Vous aurez aussi besoin d'identifier les obstacles à l'accès qui sont applicables à votre demande.

De plus, vous devrez aborder les sujets suivants dans votre demande:

- Antécédents, influences et activités antérieurs pertinents à cette demande (pour les projets à grande échelle seulement, 500 mots)
- Description du projet (750 mots)
- Paiements et conditions de travail (100 mots)
- Permission et consentement (fichiers à télécharger)
- Votre plan de travail. (250 mots)
- Quels sont vos liens avec les cultures ou les collectivités représentées dans votre projet? (200 mots) Si votre projet implique des collectivités, des cultures ou des pratiques culturelles différentes de celles de votre propre collectivité ou culture, montrez comment vous abordez la matière en faisant preuve d'intégrité culturelle (200 mots, le cas échéant)
- Renseignements supplémentaires qui n'ont pas été posées et qui sont essentielles à la compréhension de votre demande (250 mots)

### 2. Renseignements sur les collaborateurs (pour les projets à grande échelle seulement)

Vous devrez décrire qui sera impliqué ou participera au projet. Expliquez pourquoi vous avez choisi de travailler avec eux et ce qu'ils contribuent au projet. Vous devrez inclure les biographies des collaborateurs clés.

### 3. Budget

#### Projets à petite échelle

Vous devez indiquer le montant de votre demande pour votre projet (entre 1 000 \$ et 5 000 \$) et décrire comment vous allez utiliser la subvention.

#### Projets à grande échelle

On vous demandera de remplir le formulaire de budget. Le formulaire de budget standard sert à la plupart des programmes du CAM; certaines sections peuvent ne pas s'appliquer à votre projet. Veuillez inscrire des montants au dollar près seulement; n'incluez pas les cents. Au besoin, ajoutez de brèves clarifications concernant des lignes de budget particulières dans les champs de description.

### 4. Matériel d'appoint

Le matériel d'appoint doit comprendre des exemples d'œuvres/activités courantes pertinentes à votre demande de subvention; il peut inclure des œuvres/activités d'autres artistes ou associés clés. Vous pouvez inclure des œuvres/activités antérieures pour donner un contexte à votre demande.

Vous devez soumettre un minimum d'un et un maximum de trois pièces comme matériel d'appoint.

Les éléments suivants sont considérés comme **un seul élément** :



jusqu'à 5 images numériques **OU**



jusqu'à 15 pages de texte **OU**



jusqu'à 4 minutes

Par exemple, vos trois éléments peuvent représenter un total de 15 images, 45 pages de texte ou 12 minutes d'audio et de vidéo. Vous pouvez également soumettre une combinaison d'images, de texte et d'enregistrements, à condition de ne pas dépasser les limites d'audio ou de vidéo

Vous devrez décrire le rapport entre le matériel d'appoint et la présente demande. (500 mots)

## Questionnaire d'évaluation

Votre demande sera évaluée par un comité d'évaluation composé de collègues artistes et de professionnels des arts. Ils utiliseront les énoncés suivants établies pour chaque programme pour prendre leurs décisions. Les évaluateurs n'examineront que les énoncés qui s'appliquent directement à votre demande. Tout est mis en œuvre pour que les demandes soient évaluées équitablement. Le CAM accepte les décisions du comité comme étant finales.

1. Le candidat propose une expérimentation innovatrice et prometteuse. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
  - Le projet comporte-t-il un risque artistique?
  - Est-ce qu'il repousse les limites?
  - Est-il original ou innovateur?
2. Une vision artistique, thématique et conceptuelle claire se trouve à la base de cette demande. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
  - La demande explique-t-elle clairement comment elle explorera une pratique artistique contemporaine ou traditionnelle?
  - Le candidat explique-t-il ses choix?
  - Y a-t-il une logique claire derrière le projet?
3. Le candidat possède les compétences techniques et la rigueur artistique nécessaires pour compléter ce projet.
4. Le projet proposé a une valeur artistique. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
  - Le projet proposé contribuera-t-il à l'épanouissement artistique du candidat?
  - Aborde-t-il des thèmes et des enjeux pertinents pour le public ou pour la pratique artistique du candidat?
  - Contribuera-t-il à la forme d'expression artistique?
5. Le candidat a envisagé de façon adéquate les enjeux liés à l'intégrité culturelle.
  - Consultez la page des ressources pour de plus amples renseignements sur [l'intégrité culturelle et la définition du CAM](#).

6. Le projet proposé permet de développer des liens significatifs qui ont le potentiel de produire de futures occasions artistiques.
7. Le projet proposé contribuera au développement artistique du candidat ou (si le candidat est un organisme) renforcera la capacité de l'organisme à remplir son mandat.
8. Le projet proposé sera bénéfique pour les auditoires et les participants.
9. Le projet profitera à une collectivité mal desservie ou marginalisée dont les obstacles auxquelles elle est confrontée nuisent à son accès aux arts.
10. Le projet se déroulera dans une collectivité dont l'emplacement géographique rend difficile l'accès aux arts. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
  - Le projet est-il situé dans le nord du Manitoba?
  - Doit-il avoir lieu dans une collectivité éloignée qui peut ne pas être accessible par voie terrestre tout au long de l'année ou qui ne possède pas d'accès fiable à Internet?
11. La proposition fait montre d'une recherche et d'une planification approfondies. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
  - Est-ce que le plan de travail identifie et aborde toutes les étapes clés du projet?
12. Le budget reconnaît correctement les coûts et recettes probables du projet. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
  - Le candidat a-t-il tenu compte de façon adéquate des paiements et conditions de travail de l'artiste?
13. Le candidat a les ressources pour compléter le projet proposé. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
  - La demande reflète-t-elle la débrouillardise du candidat et sa capacité à trouver des moyens pratiques et créatifs de surmonter les obstacles?
  - Le candidat a-t-il l'appui de présentateurs, d'associés et des organismes d'accueil?